

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

RÉUNION DU VENDREDI 10 FÉVRIER 2006 – 18h30

DOCUMENT A AFFICHER ET A CONSERVER EN MAIRIE

Étaient présents

Sous la présidence de Monsieur Alain VASSELLE.

Délégués avec voix délibérative :

Délégués Titulaires : B. BOULANGER (Ansauvillers) ; M. BILLARD (Bacouël) ; L. TRIBOUT (Beauvoir) ; J. LEFEVRE (Bonneuil) ; J. COTEL, J. CAUWEL, JL. MIONNET, R. DUAUT, J. DAIX, P. DEFFONTAINES (Breteuil) ; S. DEROGY (Esquennoy) ; J. FEUILLET (Fléchy) J. ROBERT (Gouy les Groseillers) ; F. SENCE (La Hérelle) ; B. DEGUEHEGNY (Plainville) ; M. GUILLUY (Rouvroy les Merles) ; R. LECLAIRE (Tartigny) ; J.P. POSTEL (Troussencourt) ; M. DESJARDINS (Abbeville St Lucien) ; M. LEVIEILLE (Campremy) ; JP. RANDOLET, J.M. DAIX (Hardivillers) ; G. LEVOIR (Maisoncelle Tuilerie) ; G. DURANT (La Neuville St Pierre) ; D. WATBLED (Noirémont) ; D. GAUDEFROY (Puy la Vallée) ; G. GHESQUIERE (Quesnel Aubry) ; A. GOZET (Thieux) ; C. MUYL (Oroër).

Délégués Suppléants : J.C MONNERY (Bonvillers) ; A. BECQUE (Broyes) ; L.A. DELACHAUSSÉE (Chepoix) ; A. GERARD (Mory Montroux).

Pouvoirs : Claude DESACY à Jacques COTEL ; Claude LE COUTEULX à J.P. POSTEL.

Étaient présents sans voix délibérative : Ph. GHEERAERT (Mesnil St Firmin) ; J.P. NIGRO (La Neuville St Pierre) ; D. PYPE (Ourcel Maison) ; D. DOUAY (Puy-la-Vallée) ; Ph. DUBOIS (Thieux)

Étaient excusés : Ph. LOISEL (Bonvillers) ; D. RENARD, E. FONGUEUSE (Breteuil) ; M. VAN ACKER, R. PARIZE (Vendeuil Caply) ; C. LE COUTEULX, G. HERMAND (St André Farivillers).

Assistaient également

Monsieur Jean-François VERSCHAE, chargé de mission

Mlles Sandrine COLIN, assistante administrative

Esclarmonde MONTEIL, conservatrice Musée Archéologique

1 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

L'OBJET DU DÉBAT

Dans le calendrier budgétaire, le débat d'orientation budgétaire se situe en préalable à la présentation du budget primitif. En effet, les articles 11 et 12 de la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992, relative à l'Administration territoriale de la République stipulent que dans les communes de 3500 habitants et plus, l'examen du budget est précédé d'un débat au sein de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires. Cette disposition est applicable aux Ctés de Communes comportant une commune de 3500 habitants et plus.

Il ne s'agit ni d'un acte décisionnel ni d'un engagement, c'est pourquoi il n'y a pas de vote.

Ce débat s'insère dans les mesures d'information du public sur les affaires locales et permet aux conseillers communautaires d'exprimer leurs vues sur la politique budgétaire d'ensemble. Il permet également au Président de connaître les propositions des conseillers sur les priorités de leurs choix budgétaires et les modifications à envisager éventuellement par rapport au budget antérieur.

LA PORTÉE DU DÉBAT

Ce débat vise aussi les années futures, même si le budget est voté pour une période annuelle. En effet, les mesures prises dans le cadre d'un budget ont des répercussions sur les années suivantes.

LE CALENDRIER BUDGÉTAIRE

Le vote du compte administratif et l'affectation du résultat 2005 se feront lors de la réunion du 20 mars 2006, laquelle sera également consacrée au vote du budget primitif.

LES PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES

L'année 2006 marque une montée en puissance des investissements (Piscine, Musée, Chaussée Brunehaut...). Pour cela, comme ce fut le cas ces trois dernières années, une progression de la fiscalité est envisagée pour, d'une part, couvrir les charges d'emprunts mis en place où à contracter et, d'autre part, anticiper le coût de fonctionnement de ces équipements (à partir de 2007 pour la piscine). Cette progression sera ou proportionnelle ou différenciée.

Pour information, le produit fiscal 2005 a été de 424 795 €.

Quant à la DGF, elle a été de 280 031 € en 2005. Pour 2006, malgré la hausse de la fiscalité en 2005, il n'est pas possible d'estimer son montant à ce stade. En effet, la DGF est fonction de la fiscalité des communes, qui influe sur le Coefficient d'Intégration Fiscale, et de celle levée par les autres EPCI au niveau national.

Une réflexion est par ailleurs en cours avec les deux SIVOM sur la prise de compétences nouvelles afin d'optimiser la DGF.

1-1 ASSAINISSEMENT

1.1.1 Mise en place effective du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Service chargé :

- ↳ de contrôler la conception, l'implantation et la bonne exécution des ouvrages d'assainissement non collectif (pour les installations nouvelles ou réhabilitées).
- ↳ du diagnostic et du contrôle du bon fonctionnement des installations existantes.
- ↳ de l'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif.

Vote d'un budget annexe (M49), lequel doit à terme être équilibré par les redevances. Pour les 4 premières années, possibilité de versement d'une subvention d'équilibre du budget principal.

Afin que les contrôles ne soient pas trop étalés dans le temps (2017 pour les dernières communes si maintien d'un seul technicien), le recrutement d'un deuxième technicien est envisagé à partir de janvier 2007. L'acquisition d'un véhicule et de matériel informatique sera alors nécessaire.

Suite à une question de Monsieur DESJARDINS, Monsieur VERSCHAE indique que la Cté de Communes de Crèvecoeur a lancé un recrutement.

Monsieur VASSELLE informe qu'il a rencontré Monsieur MULLOT, Président de la CCC, qui souhaiterait rediscuter de l'organisation du/des SPANC.

1.1.2 Fin des schémas d'assainissement des communes de Paillart et Breteuil (convention de mandat avec les communes concernées – Opération blanche pour la CCVBN).

1.1.3 Fin des enquêtes publiques relatives aux zonages d'assainissement (convention de mandat avec les communes concernées – Opération blanche pour la CCVBN).

1.1.4 Monsieur COTEL signale que les aides de l'Agence de l'Eau aux communes vont être décalées en raison du fort nombre de demandes. Pour information, l'AESN présentera son 9^o Programme lors d'une réunion organisée à Paris le 3 mars.

Monsieur RANDOLET espère que les dérogations pourront être accordées facilement aux communes ayant zoné en collectif mais dont les travaux ne seront pas réalisés à court terme.

1-2 ORDURES MENAGÈRES

1.2.1 Collecte : Marchés de prestation de services avec l'entreprise SEPUR en 3 lots :

Lot 1 : déchets ménagers résiduels

Lot 2 : emballages et papiers-cartons

Lot 3 : verre

Durée ferme de 3 ans (2003 – 2004 – 2005) + 2 reconductions maximum. Reconduction pour l'année 2006.

Au vu des prix constatés sur d'autres secteurs, **le Conseil Communautaire DECIDE** de ne pas renouveler le marché de collecte du verre (à faire avant le 30/06/2006 pour l'année 2007) et de lancer une procédure d'appel d'offres sur le lot 3.

1.2.2 Traitement des déchets (OM + tri + verre) : pour mémoire, compétence déléguée au SYMOVE.

1.2.3 SYMOVE : hausse de la cotisation en 2006. 2 € /hab => 3/hab

1.2.4 Acquisition de composteurs : Lancement d'une nouvelle consultation dès obtention de la subvention de l'ADEME.

1.2.5 Acquisition de bacs de tri. Objectif : compléter les dotations des communes pour de nouvelles habitations.

1.2.6 Actions de sensibilisation/communication : poursuite des actions engagées (avec le concours du SYMOVE et des Ateliers de la Bergerette).

1-3 DÉCHETTERIES

1.3.1 Chargement et compactage des bennes

Marché de prestation passé avec deux entreprises.

Déchetterie de Breteuil : Entreprise Constant ROUSSEL

Déchetteries de Froissy et Ansauvillers : SARL Sylvain VINCANT

Acquisition de nouveaux éléments de stockage pour améliorer les conditions de dépôt.

1.3.2 Entretien des espaces verts

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer un marché d'entretien des espaces verts des déchetteries de Breteuil et Froissy avec l'entreprise Dany RACINET.

Durée : 1 an, reconductible expressément 2 fois.

Coût des prestations (prix révisable annuellement) :

Désherbage chimique des massifs et tours de clôtures	26,00 € HT
Taille des haies	30,00 € HT
Tonte et ramassage des pelouses	27,00 € HT

1-4 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1.4.1 ZAC La Belle Assise

Fouilles archéologiques : fouille d'un deuxième périmètre (environ 19 000 m²) dans la parcelle de 12 ha en vue de l'implantation d'une nouvelle entreprise en face d'Easy Logistique (le permis de construire sera déposé dans le courant de la semaine 7). Lancement d'une consultation auprès des organismes agréés par le Ministère de la Culture.

Monsieur VERSCHAE, au vu des marchés qui ont été passés par d'autres collectivités, souligne que le coût des fouilles archéologiques risque d'être très élevé.

Viabilisation / Vente de terrains : création d'une pénétrante à partir du rond point interne pour l'implantation de nouvelles entreprises, dont l'entreprise Caulier Boisson Services de Fontaine-Bonneleau.

Construction d'un bâtiment de 3 500 m² sur un terrain de 14 000 m².

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

➤ **ACCEPTE** la vente d'un terrain à la SCI Caulier-Ourcel aux conditions suivantes : 7,00 € / m² pour une superficie de 14 000 m², soit 98 000,00 €.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou un des Vice-Présidents, à signer tous documents nécessaires à cet effet, notamment l'acte notarié.

Marché de maîtrise d'œuvre avec ETUDIS. Coût total (tranches ferme et conditionnelle) : 17 500 € HT.

Marchés de travaux à lancer en 2006 (définition des coûts en cours).

Procédure de DUP pour l'extension de la ZAC : Préparation du dossier de DUP pour réserve foncière supplémentaire d'environ 50ha. Inscription des crédits pour une première acquisition de 11ha.

Suite à une question de Monsieur DOUAY, Monsieur VASSELLE précise que ces terrains sont la propriété des conjoints MIENNEE et qu'ils sont cultivés par Monsieur RIBAUCOURT.

Ce dernier, conseiller municipal à Ourcel-Maison, a été informé des projets d'extension de la ZAC dans le cadre du PLU de la commune.

Entretien du Parc : une consultation pour l'entretien des espaces verts a été lancée (résultat attendu pour mi-février).

Etudier diverses possibilités pour l'entretien hivernal, notamment salage.

1.4.2 BIL (ZA Nord Breteuil) : pas d'engagements financiers nouveaux cette année.

Entretien des espaces verts

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer un marché d'entretien des espaces verts du Bâtiment Industriel Locatif situé à Breteuil avec l'entreprise Dany RACINET.

Durée : 1 an, reconductible expressément 2 fois.

Coût des prestations (prix révisable annuellement) :

Tonte des pelouses	34,00 € HT
Désherbage chimique des haies et tours de clôtures	12,00 € HT
Désherbage manuel des massifs	25,00 € HT
Taille des haies	120,00 € HT

1.4.3 Opération FISAC

La commission Inter-Territoires "Artisanat-Commerce" assistée du cabinet d'études AID-Observatoire a décelé l'opportunité de mettre en place plusieurs opérations dans le Pays du Grand Beauvaisis.

Le FISAC peut apporter des concours financiers pour des opérations de redynamisation commerciale des centres-bourgs, tant pour les communes (aménagement urbains) que pour les artisans et commerçants.

AID-Observatoire suggère le montage d'un projet FISAC pour le bourg de Breteuil.

Par ailleurs, le besoin d'une animation envers le monde des artisans-commerçants se fait sentir sur les autres communes pour générer un véritable dynamisme, ce qui peut éventuellement s'envisager par des conventions de partenariat avec les chambres consulaires.

Monsieur COTEL suggère que la maîtrise d'ouvrage de cette opération puisse être assurée par la CCVBN qui recruterait un agent de développement économique qui pourrait également "démarcher" des entreprises pour favoriser les implantations sur le Parc de la Belle Assise.

Monsieur VASSELLE informe que la Cte d'Agglomération de Beauvais a recruté un agent de développement économique.

Monsieur VASSELLE estime que ce recrutement est nécessaire pour donner de l'élan aux projets économiques du territoire. La concurrence est telle entre les différentes zones d'activités, qu'il faut veiller à recruter une personne compétente qui sache faire preuve d'agressivité commerciale.

De plus, pour un tel poste, contrairement à d'autres services, il est possible d'évaluer le retour sur investissement.

Suite à une question de Monsieur DELACHAUSSÉE, Monsieur VASSELLE estime que les Chambre de Commerce et d'Industrie et des Chambre de Métiers de l'Oise ne sont pas très dynamiques en matière d'implantation d'entreprises, même si il y a quelques années la CCIO a favorisé l'installation de ABCD à Froissy.

Monsieur COTEL émet l'idée de créer un pool d'animateurs à l'échelle du Pays du Grand Beauvaisis, mais il faudrait que toutes les structures jouent le jeu.

1.4.4 Zone Breteuil / Vendeuil-Caply

Etude à mener sur le terrain à l'Est de Breteuil, le long de la voie SNCF et touchant Vendeuil-Caply. Intérêt à maintenir une desserte ferroviaire entre Bacouël et Breteuil dans le cadre du projet CERTE de Rouvroy. Nouvelle zone communautaire avec application d'une TPZ.

Monsieur GOZET est sceptique sur la réactivation du barreau ferroviaire.

Monsieur COTEL indique que l'exploitant de la carrière de Bimont est également intéressé.

1.4.5 Maison de l'Emploi et de la Formation

Dans le cadre du Pays, mise en place d'une MEF à Beauvais avec des antennes sur le territoire des 6 autres EPCI.

Coût de l'investissement (immobilier et mobilier) : 1 280 000 € sur 3 ans.

Coût à charge de la CCVBN, après subvention Etat et Région (FRAPP ou FRAT) : environ 10 326 €

Coût de fonctionnement : Etat, Région et collectivités (valorisation de l'existant).

Monsieur COTEL rappelle que l'objectif des MEF est de mettre en place un guichet unique. Dans le cadre des réunions de travail Pays, tous les partenaires ont participé (ASSEDIC, ANPE, Chambres consulaires, Missions Locales...).

Lors de ces réunions, une divergence de point de vue s'est faite jour entre l'Etat et la Région quant à la composition du Conseil d'Administration de la MEF.

Personnellement, Monsieur COTEL doute de l'efficacité de ce système et ne voit pas dans quelle mesure la CCVBN pourrait financer deux missions locales (Beauvais et Plateau Picard).

Monsieur CAUWEL indique que le solde à charge de la CCVBN serait de l'ordre de 7000 € par an. Mais pour quels services ?

Monsieur GOZET regrette que les administrations centrales ne tiennent pas compte de ce qui fait sur le terrain (incohérence des périmètres).

Monsieur BOULANGER déplore l'éloignement croissant des services de proximité.

1-5 MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE

1.5.1 Projet du Musée

- En 2005, acquisition d'un terrain à Vendeuil-Caply appartenant à Monsieur Seillier.

En 2006, échange avec un terrain appartenant à Monsieur Kastelyn.

- Lancement du concours de maîtrise d'œuvre en 2005. Les 3 candidats admis à concourir ont été sélectionnés par le jury le 9 janvier 2006. Remise des offres chez huissier pour le 24 mars 2006.

- Le futur musée pourrait également héberger un service départemental d'archéologie : contacts pris avec le Conseil Général.

- Financement : Coût de la première tranche de travaux : 1 904 799,72 € HT.

Solde à charge de la CCVBN : 380 959,94 €.

1.5.2 Service des Publics : Poursuite des activités avec les scolaires, les CLSH...=> pérennisation du poste de la médiatrice archéologique.

1.5.3 Personnel : recrutement d'un agent à mi-temps pour secrétariat.

1.5.4 Manifestations : les Théâtrales au mois de Juin sur le site gallo-romain suivi d'un spectacle au centre Jules Verne en soirée avec les Ludi Scaenici.

En Mai, spectacle sur le site gallo-romain dans le cadre de la Nuit des Musées.

Participation aux Journées du Patrimoine, à Science en Fête, à la Semaine du Goût, aux Semaines Régionales de l'Environnement.

1.5.5 Poursuite de la **numérisation des collections**

1.5.6 Poursuite des opérations de **conservation préventive et de restauration des objets**

1-6 MAISON DU SERGER D'HARDIVILLERS

Convention avec l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées pour accueil et animation.
Prix d'entrée fixé à 2€.

1-7 DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Convention de partenariat avec l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées, la Cté de Communes de Crèvecœur et la Cté de Communes de la Picardie Verte.

Poursuite des actions engagées avec l'OTSI. Maintien de la cotisation à 2,15 € par habitant.

Devenir du Château de la Butte

1 – Travaux urgents de réparation de la toiture pour mise hors d'eau.

2 – Etude de faisabilité pour sa transformation en gîte de groupes. Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre.

1-8 PISCINE

Investissement : Le Permis de Construire a été signé le 4 février 2005.

Lancement des travaux en juin 2005 après réalisation d'un diagnostic archéologique.

Fin des travaux prévue en décembre 2006 pour mise en service en janvier 2007.

Monsieur MIONNET présente un diaporama de l'avancement des travaux.

Demande de subventions auprès des divers partenaires financiers (CGO, Conseil Régional, DDJS, réserve parlementaire).

Plan de financement prévisionnel : coût global de l'opération : 6 887 431 € HT.

Solde à charge de la CCVBN : 2 088 758 € (TVA non récupérable sur la partie remise en forme).

Fonctionnement : Après négociation, la gestion de l'équipement a été confiée à Vert Marine. Contrat de régie intéressée d'une durée de 3 ans.

Chaudière bois : Lancement d'une étude de faisabilité technique et économique pour la mise en place d'une chaudière d'appoint au bois.

1-9 SERVICE DE TRANSPORT VERS BRETEUIL

Solliciter à nouveau le CGO pour la délégation de compétence.

Lancer une consultation (procédure adaptée) pour un nouveau marché de gérance à compter du 22/05/2006.

Etudier l'extension du service à toutes les communes de la CCVBN pour faciliter le déplacement des jeunes vers la piscine.

Analyser la proposition du CGO d'intégrer un Syndicat Mixte départemental en matière de transport.

1-10 PICARDIE EN LIGNE

Poursuite et diversification de l'opération, notamment sur le site de Breteuil (collaboration avec le Centre Social).

Mise à jour permanente du site internet regroupant les informations relatives au SMOP, à la CCVBN, à la Cté de Communes de Crèvecœur et aux communes. Lien avec les sites existants (ville de Breteuil, Office de Tourisme...).

1-11 RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) – CONTRAT ENFANCE

- Subvention au RAM, financé dans le cadre du Contrat Enfance, lequel a été renouvelé pour 3 ans (2003-2004-2005).

- Renouvellement du Contrat Enfance à étudier courant 2006 avec la CAF.

- Reversement de subventions aux communes et syndicats.

- Réflexion sur la compétence petite enfance dans le cadre de la définition de l'intérêt communautaire.

1-12 CHAUSSÉE BRUNEHAUT

Voirie d'intérêt communautaire (arrêté préfectoral en date du 29/10/2004).

Réalisation d'un diagnostic archéologique approfondi. A priori, pas de fouilles à la suite.

Obtenir les accords financiers de l'Etat (DDR) et du Conseil Général de l'Oise sur deux exercices budgétaires (2006 – 2007) afin de lancer les travaux en une seule fois en 2007.

Rappel : le montage financier en accord avec le Conseil Général devrait permettre, à terme, que cette opération n'ait pas d'incidence financière pour la CCVBN.

1-13 SUBVENTIONS

Ecole de Musique, Mission Locale Rurale, Crescendo, ASOE Basket... : examen par les commissions compétentes.

1-14 COMMUNICATION

Recrutement d'un agent chargé de la communication.

1-15 PÔLE SANTÉ / DEVENIR DE L'OASIS

Organiser une réunion à ce sujet.

2 – PARC DE LA BELLE ASSISE

Par délibération en date du 9 décembre 2005, le Conseil Communautaire avait autorisé Monsieur le Président à signer des promesses de vente pour trois terrains.

Un de ces projets se concrétise aujourd'hui. Il s'agit de l'entreprise Caulier Boissons Service.

Construction d'un bâtiment de 3 500 m² sur un terrain de 14 000 m².

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la vente d'un terrain à la SCI Caulier-Ourcel aux conditions suivantes : 7,00 € / m² pour une superficie de 14 000 m², soit 98 000,00 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou un des Vice-Présidents, à signer tous documents nécessaires à cet effet, notamment l'acte notarié.

3 – PISCINE

- Etude chauffage bois

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer un marché avec l'entreprise ENERGICO pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'une chaudière bois.

Coût : 6 400 € HT.

- **SOLLICITE** l'aide financière de l'ADEME à hauteur de 50% et du CGO à hauteur de 30%.
- **SOLLICITE** une dérogation pour démarrage anticipée.

Pour l'éventuel approvisionnement en bois, Monsieur MIONNET précise qu'il existe des ressources au niveau local (scieries, déchetteries, taille de haies par les agriculteurs...)

- Au vu de la puissance électrique nécessaire (330 KVA), le Conseil Communautaire donne son accord pour la mise en place d'un transformateur tarif vert.

4 – PÔLE D'EXCELLENCE RURALE

Pour soutenir les dynamiques d'initiative rurale et encourager l'innovation, le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire du 12 juillet 2005 a souhaité que, parallèlement à la politique des pôles de compétitivité, une démarche spécifique au monde rural soit instaurée. Il s'agit des pôles d'excellence rurale qui viennent de donner lieu à un appel à projets national qui permettra de labelliser et de financer des opérations dans des champs d'actions adaptés et émanant des territoires ruraux, Le label "pôle d'excellence rurale" sera attribué aux projets de développement économique, créateurs d'emplois, situés en dehors des aires urbaines de plus de 30 000 habitants.

La sélection sera effectuée sur la base des perspectives économiques du projet, de son caractère innovant et de son inscription dans une logique de développement durable.

Les 4 grandes thématiques retenues sont :

- la promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques
- la valorisation, alimentaire ou non, des bio-ressources
- l'offre de services et l'accueil de nouvelles population
- le développement des productions industrielles et artisanales

Les projets, déposés par une structure intercommunale, pourront combiner des opérations à maîtrise d'ouvrage publique et privée.

300 projets seront labellisés en deux vagues successives (1^{er} mars 2006 et 1^{er} septembre 2006).

Ils pourront être subventionnés à hauteur de 33%, dans la limite de 1 million d'euros.

Des projets sont d'ores et déjà identifiés sur le territoire de la CCVBN et seront présentés à Monsieur le Préfet lors d'une réunion organisée à St-Just-en-Chaussée le 2 Février.

Monsieur VASSELE suggère que l'agent de développement économique puisse travailler sur ce dossier dans un premier temps.

5 – PAYS DU GRAND BEAUVAISIS

Le Projet de Charte du Pays du Grand Beauvaisis, élaboré avec l'assistance du cabinet VALOREN, a été transmis à chaque EPCI pour une dernière relecture, et le cas échéant l'amender, afin de permettre son adoption par délibération d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2006.

La validation de la Charte est une première étape qui doit être suivie par la rédaction d'un contrat-cadre qui fixera les orientations prioritaires à mettre en œuvre pour le Pays du Grand Beauvaisis.

Ces orientations se concrétiseront alors au travers d'opérations partagées à l'échelle du territoire ou s'inscrivant dans les enjeux du Pays.

Les opérations feront alors l'objet d'une Programmation de Pays (financement FRAPP).

Le cabinet VALOREN viendra présenter le projet de Charte le 21 février à l'ensemble des délégués du SMOP.

Monsieur VASSELLE émet des réserves sur le contenu de la Charte et sur les modalités de fonctionnement du Pays. Au lieu de la mise en place d'un Conseil de Développement, Monsieur VASSELLE souhaiterait que soit instaurée une structure à part entière. Les autres EPCI constituant le Pays sont pour l'instant opposés à cette proposition.

Monsieur DURANT précise que la Charte est le fruit du travail des groupes de travail et des études réalisées dans le cadre de l'Inter-Territoire.

Monsieur VASSELLE déplore la rapidité avec laquelle la Charte a été rédigée.

Monsieur BOULANGER regrette que tout soit fait aussi précipitamment dans le seul but de pouvoir bénéficier des crédits régionaux.

Pour la mobilisation des crédits, Monsieur VASSELLE souhaite que la proximité des services soit un des critères d'attribution, tout comme la population ou le potentiel fiscal.

Une synthèse de la Charte est remise aux élus présents et ceux qui le souhaitent peuvent se procurer l'intégralité du texte auprès des services de la CCVBN.

6 – CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le Conseil Général de l'Oise propose aux Ctés de Communes et d'Agglomération un nouveau partenariat en mettant en place le Contrat de Développement Territorial.

Ce contrat, d'une durée de 3 ans, vise à privilégier une démarche de projet et à développer la territorialisation des interventions du CGO.

Les objectifs suivants ont été fixés par le CGO :

- favoriser le développement économique solidaire du territoire concerné
- protéger et mettre en valeur l'environnement
- promouvoir l'égalité des chances
- améliorer la vie quotidienne des habitants

Un recensement des opérations susceptibles d'être intégrées dans ce contrat est en cours.